APPEL À CANDIDATURE

pour un commerce à Veigné

Veigné, compte 6 300 habitants, elle est située au sud de l'agglomération tourangelle.

Le local appartient à la Commune de Veigné :

Il est au cœur du bourg de la commune, en face de la Mairie. Ce bâtiment à rénover est actuellement d'une superficie de 120 m² au sol et comprend une partie commerce, ainsi que la possibilité d'un logement à l'étage, inclus ou non dans le projet selon les propositions.

La répartition et l'agencement des différentes parties du local, (espace de vente, bureau…) pourront être discutés avec le ou les porteurs de projet et la municipalité pour adapter au mieux le local à l'activité. L'ensemble des travaux d'aménagement seront portés par la commune de Veigné.
Le porteur de projet retenu devra être en mesure de financer la création de son fonds de commerce.

Le choix du porteur de projet se fera en fonction de différents critères :

La motivation du porteur de projet, son expérience sur l'activité proposée, la crédibilité financière du projet…

Le dossier doit être envoyé avant le 28 février 2021

A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie - 2 Place Maréchal Leclerc - 37 250 Veigné
Tel. 02 47 34 36 36 - Mail : lemaire@veigne.fr

VEIGNÉ
VILLE VERTE

Environnement

Cadastre

Descriptif

L'ensemble immobilier à usage d'habitation et commercial situé à VEIGNE (37250), 3 place du Maréchal Leclerc, est composé :

D'un commerce au rez-de-chaussée :
boutique, bureau, cage d'escalier, salon, cuisine, buanderie avec WC (ensemble pouvant être utilisé pour la partie commerce) ;

D'une habitation à l'étage :
quatre chambres, une pièce mansardée, salle de bain avec douche et WC, une cuisine ;

D'une cave comprenant un puits.

Sites web : www.veigne.fr
Mail : lemaire@veigne.fr

Tel. 02 47 34 36 36
Fax 02 47 26 94 92

2 place du Maréchal Leclerc
37 250 Veigné

VEIGNÉ
VILLE VERTE